MERCREDI, 5 JUILLET. N° 41. ANNÉE 1848.

Journal du Valais.

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE : Pour le Canton du Valais, 1 an, 7 francs de Suisse. — 6 mois, 4 frs. — 3 mois, 2 frs. 50 rappes. — Pour le Canton de Vaud, 1 an, 9 frs. — 6 mois, 5 frs. — 3 mois, 3 frs. — Pour les autres Cantons, 1 an, 10 frs. — 6 mois, 6 frs. 50 rps. — 3 mois, 3 frs. 25 rps. — Pour l'étranger, 1 an, 16 frs. de France. — 6 mois, 9 frs. de France. — 3 mois, 5 frs. de France.

PRIX D'INSETION : Pour une annonce de 4 lignes et au dessous, 50 rappes. — Pour une annonce au dessus de 4 lignes, 15 rappes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, annonces, etc., doivent être adressées FRANC DE PORT au Bureau du Journal, à Sion. — On s'abonne au BUREAU DU JOURNAL DU VALAIS et dans tous les bureaux des postes.

CANTON DU VALAIS.

A Monsieur le liseur pressé.

Monsieur,

C'est précisément parce que vous me connaissez particulièrement peu, et afin de me familiariser avec votre humeur inconnue, qu'il me prend la fantaisie de répondre à votre correspondance originale de l'autre jour.

La faveur fugitive que vous venez de me faire d'un morceau rare de votre pédagogie, a augmenté les désirs de mon palais, assez gourmet pour en savourer le haut goût et la finesse.

Je m'estime heureux, certes, d'avoir fixé votre attention en passant et j'en ai attribué la particularité un peu à ma condition de fils unique, qui, pour le dire en passant, m'a souvent fait regretter de n'avoir ni frère, ni sœur pour m'adresser de temps en temps la parole, commerce dont la douceur et le piquant tempèrent agréablement, vous le savez, les ennuis de la vie.

Mais vous êtes si occupé, vous croyez du moins l'être si fortement; trouverez-vous encore un loisir et reviendrez-vous à la charge, quand même? Vous l'avez dit!

Ma principale richesse gît dans les nouvelles qu'on m'adresse et cela arrive si rarement!.... Je ne dis que ce qu'on me fait dire de vrai ou de vraisemblable, et l'intérêt plus ou moins grand de mes colonnes dépend, on peut le comprendre, des événemens plus ou moins marquans ou extraordinaires qu'on fait parvenir à ma connaissance.

Je suis dans l'attente et non dans le sommeil, car j'ai horreur en fait de polémique, de l'opium et de tout ce qui fait dormir.

Appartenant à un genre à part, la nature m'a placé au rang de ces êtres parasites, qui vivent des fruits divers détachés de l'arbre social, et lorsqu'on m'en prive par quel moyen que ce puisse avoir lieu, je végète tristement, j'en conviens, mes forces m'abandonnent et mon coloris disparaît sensiblement. Est-ce ma faute?...

Vous m'obligez à parler de moi, je continue. Ma modestie en souffre bien un peu, mais passons là-dessus je remplis un devoir. Vos conseils sont bienveillans, mais l'égoïsme général est grand, soyez-en sûr, et la porte des voisins, n'ayant pas d'oreilles, reste pour l'ordinaire, fermée à deux battans.

Quant aux faits auxquels j'ai fait place dans mes colonnes, moins pour donner de l'importance à ceux qui n'en méritent pas, que dans l'intention bien avouée d'en faire ressortir l'influence morale sur la classe des citoyens plus sensible au langage des faits qu'à tout autre, il en est que vous rangez dans un ordre secondaire. Pour ne vous parler que d'un seul, voyez par le judicatum que je mets plus bas sous les yeux de mes lecteurs, de la sentence portée contre Pierre Jardinier, ce champion scandaleux de la scène qui eût lieu à Monthey, le jour de la foire et mit en joue un gendarme dont les jours furent exposés, pour vous assurer que la chose était grave et méritait qu'on en parlât, pour l'édification publique!

Né de la République valaisanne et de son nouveau réveil, je parle avant tout pour le peuple. C'est mon frère adoptif. Et j'aime à lui dire tout ce qui peut le toucher d'un peu près. Ses besoins sont les miens. Mes vues tendent à les satisfaire ou à les diminuer, à lui en fournir les moyens à moi connus et qui se présentent à mon sens commun.

L'amour filial que j'ai pour le Valais justifie mes intentions et dirige ma pensée. Quiconque veut être juste conviendra que jamais je n'ai été un enfant gâté, je suis souvent même traité en marâtre. Et s'il m'arrive, parfois, d'être *chiche de polémique indigène* comme vous l'alléguez dans votre épître, c'est que mon silence s'identifie alors avec la situation, silencieuse elle-même.

Je m'aperçois, n'en doutez pas, de l'espèce de malaise sourd, qu'entretient parmi les citoyens l'apathie qu'on semble adopter en principe, à l'égard des questions vitales du jour, telles que celles des biens du clergé et autres. Un sentiment pénible me rend aussi sans voix : c'est la position financière du pays. Si ma pensée reste un moment dérobée au public, j'espère de la lui faire connaître plus tard. Je le répète, un journal en se taisant s'exprime quelquefois bien plus éloquemment, que par de longs articles!!...

A tout prendre, mon petit amour-propre est charmé de vous trouver au nombre de mes correspondans. Vous me faites espérer qu'à l'avenir, en daignant vous occuper moins rapidement de ce qui compose mon tout, en devenant moins *chiche* aussi, de vos communications instructives, de vos réflexions circonspectes et de vos entretiens économiques, vous mettrez un terme à l'inconvénient de m'abandonner, avec trop de facilité peut-être, à des correspondans dont vos observations m'avisent du manque de *perspicacité*.

Nous sommes d'accord, en somme, sur l'histoire des faits, nous ne différons que dans la manière de les narrer et de les interpréter et dans le sentiment de l'a-propos.

A cet égard, j'en défère à votre goût, puisque vous me lisez par intervalle, à celui de mes autres lecteurs, car j'ai la prétention d'en avoir quelques-uns, ainsi qu'à votre tact délicat.

Enfin je vous remercie de vos conseils désintéressés et de *vos lignes que j'ai prises en bonne part*, comme vous le voyez. J'en fera mon profit.

J'achève, persuadé que mes besoins auront de l'écho dans votre cœur philantropique et que vous ne me forcerez pas de me nommer à l'avenir. *Le Journal délaissé.*

On se rappelle la scène scandaleuse et tragique dont Pierre Jardinier fut l'auteur principal le 26 avril dernier, jour de foire à Monthey. Le jugement, dont il a déjà interjeté appel, a été porté dernièrement par le tribunal de Monthey. Nous donnons connaissance de son judicatum au public précédé des considérans de cette sentence.

Ne faisant pas au prévenu, bien qu'on puisse y être fondé l'application du chapitre 147 des statuts, qui auraient attiré sur lui, Jardinier, la peine de 60 lb. maurizoizes avec l'aubole d'or, ce qui entraîne la privation de l'honneur, mais seulement celle du dispositif beaucoup plus bénin du § 26 de la loi du 16 mai 1828, sur la gendarmerie, conçu en ces termes : « tout individu qui se permettrait » d'injurier ou de menacer des gendarmes remplissant leurs fonctions, » sera puni d'une détention qui pourra être portée à six mois. »

Ne tenant pas non plus compte des propos injurieux ou menaçants proférés par lui à diverses reprises devant un public nombreux en novembre dernier contre le gouvernement de l'époque, propos sur lesquels il n'y a pas eu de plainte formulée.

Juge et prononce :

Pierre Jardinier est condamné :

1° A six mois d'emprisonnement dans la maison de correction du canton outre la détention préventive qu'il a subie jusqu'à son jugement.

2° A tous les frais du procès de son jugement et de sa détention passée et future.

3° A trois mois de détention en sus dans la même maison s'il ne satisfait pas à la charge des frais.

Ainsi jugé et sententié au château de Monthey le 16 juin 1848.

Nous croyons être utile et agréable à nos lecteurs en plaçant sous leurs yeux l'article suivant extrait de l'*Helvétie*.

« M. Luquet, légat du St.-Siége, n'a été rappelé que temporairement à Rome, pour donner verbalement des explications au souverain-Pontife et recevoir des nouvelles instructions. Il reviendra en Suisse.

» La conduite de ce diplomate ecclésiastique a été diversement jugée; il est peu de journaux qui, après avoir approuvé quelques-uns de ses actes, ne lui aient ensuite témoigné de la défiance ou ne l'aient même fortement attaqué. Nous-même nous n'avons pas toujours su au juste si nous devions le considérer comme représentant éclairé et bienveillant des principes de Pie IX, ou comme restaurateur désigné et habile de l'ultramontanisme. Des renseignemens puisés à bonne source nous permettent aujourd'hui de porter un jugement plus certain sur sa personne et sa conduite.

» L'évêque *(in partibus)* d'Hésebon, ancienne abbaye de Bretagne, est français; il est né dans les environs de Langres, où il a d'abord exercé la profession d'architecte; mais un sentiment religieux profondément développé et l'idée que pour faire son salut il devait se consacrer à l'église le conduisirent, jeune encore au séminaire St.-Sulpice, à Paris, où, après avoir reçu les ordres, il s'attacha à la société des missions étrangères qui l'envoya dans l'Inde. Il resta plusieurs années à Pondichéri et dans les autres établissemens français, et y fut bientôt en opposition avec les missionaires jésuites, qui fidèles à leurs principes immuables de domination ne voulaient pas d'autres prêtres que des européens et des disciples de Loyola, tandis que M. Luquet prétendait qu'il fallait former des ecclésiastiques indigènes et instruire les Indoux par des pasteurs de leur propre nation. Ces tracasseries auxquelles il fut en butte de la part de jésuites le remenèrent en Europe; il était à Rome lors de l'élection de Pie IX qui, trouvant en lui des opinions conformes aux siennes, jointes aux connaissances étendues puisées dans ses doubles études, à l'expérience acquise par ses voyages et à un vif désir de contribuer aux réformes auxquelles le catholicisme ne peut plus se soustraire, lui accorda sa confiance et l'envoya en Suisse, d'où il n'avait cessé de recevoir des rapports mensongers, tels que ceux qui inspirèrent le discours de Monsieur Montalembert, et par conséquent peu propres à diriger le St.-Siége dans la politique de conciliation qu'il désirait adopter pour ce pays. M. Luquet, d'après ses instructions, devait étudier l'état des choses, terminer les premières difficultés et préparer les voies à des arrangemens durables avec les cantons. Nous avons fait connaître la note qu'il a présentée, dans le temps, au directoire; si elle ne rneferme pas tous ce que nous aurions voulu y voir, cependant on ne peut disconvenir que, comme acte d'initiative, elle ne soit une preuve de bon vouloir digne d'être appréciée, et de servir de base à des négociations.

» Le représentant de Pie IX aurait fait, nous en sommes persuadé, de plus larges concessions. Il est à regretter que, les cantons se soient occupés avant tout de leurs difficultés particulières et temporaires, au lieu de vouer toute leur attention à des arrangemens définitifs, qu'ils auraient dû se hâter de conclure pour la Suisse entière, dans le moment opportun. Il fallait reléguer sur le second plan les difficultés avec les moines et les évêques, que les gouvernemens pouvaient terminer eux-mêmes, et ne pas perdre de vue un instant la question d'un concordat. Malheureusement, les gouvernemens réformés ne veulent pas traiter avec la cour de Rome, et parmi les catholiques il est des esprits peu pratiques qui s'imaginent que le pouvoir civil peut tout réformer, en affaires ecclésiastiques, sans le concours de l'autorité spirituelle. Ils oublient que Napoléon lui-même a conclu un concordat, et qu'un siècle de luttes entre les pouvoirs civils et religieux ne ferait pas ce qu'a pu cette convention, la plus favovable qui existe. Il faudra bien reprendre ces négociations à moins de vouloir se complaire dans le trouble et l'agitation et éterniser les querelles de religion en Suisse.

» L'Evêque d'Hésébon était animé des meilleures intentions; il porte le plus vif intérêt à l'émancipation des peuples, il a des vues larges et dégagées de préjugés nationaux, et en matière ecclésiastique il voudrait que le clergé, complétement en dehors des affaires profanes, fut placé dans une position qui lui permît de s'occuper uniquement de la conduite morale et religieuse des fidéles. Il est plus libéral que ses instructions, et nous croyons qu'il les a plusieurs fois interprêtées dans le sens le plus éclairé; mais il ne faut pas oublier que la politique romaine a éprouvé plus d'une fluctuation depuis quelque temps, et que si elle a été souvent très-avancée, quelquefois elle a été voisine de la réaction. C'est dans un de ces momens de retour vers le passé que M. Luquet a adressé au grand conseil du Valais une lettre qui a été avec raison l'objet de fortes critiques; mais cette lettre émane du cabinet pontifical; elle lui a été envoyé de Rome, avec injonction formelle de la signer et de la remettre sans changement au gouvernement valaisan.

» Toujours poursuivi par la faction jésuitique, qui, en Suisse, lui opposait une constante résistance, et dans les journaux italiens et français de la propagande le représentait, non comme un conciliateur, mais comme l'artisan de nouvelles divisions en Suisse, rendu suspect aux libéraux de ce pays et au St.-Siége lui-même, il a dû se rendre à Rome, où les renseignemens qu'il donnera seront sans doute de nature à décider Pie IX à concéder toutes les réformes que nécessite l'état mixte de la Confédération. Nous qui connaissons le clergé catholique, nous croyons qu'il serait difficile de trouver un prélat qui, par l'ensemble des qualités qui distinguent l'Evêque d'Hésébon, fut plus propre a accomplir d'une manière satisfaisante la mission dont il a été chargé et qu'il viendra sans doute reprendre. Doué de beaucoup de pénétration et de vivacité d'esprit, d'une élocution facile et d'un physique agréable, il pourrait être un dangereux négociateur si, d'un côté, son instruction et les souvenirs de son éducation libérale et positive, lui permettaient de rester étranger aux besoins du peuple et aux exigences de l'époque, et si en second lieu il avait à traiter avec des courtisans, et non avec des hommes qui savent ce qu'ils veulent et ce qu'il faut à la Suisse, et qu'aucune considération ne pourrait faire reculer dans tout ce qui est juste et possible. »

Cet exposé de la vie passée et des vues de l'envoyé du St.-Siége en Suisse, explique, sans pourtant les justifier, les ennuis que l'arrivée et le séjour en Valais de ce prélat ont causés à nos tendres nourrissons de la féodalité; ils pressentaient probablement qu'ils pourrait bien donner les mains à la réforme de certains abus. Ils prévoyaient qu'il consentirait à ce que quelques établissemens religieux fussent appelés par leur concours à cicatriser les larges plaies qu'eux-mêmes ont ouvertes au pays; or tout cela n'était pas, avouons-le, chose fort agréable pour eux.

Il est vrai, Messieurs les théocrates, que Mgr. Luquet ne paraissait pas être un grand admirateur de votre politique et il semblait vouloir consentir à la suppression de quelques-uns de vos gras privilèges, auxquels vous tenez tant et pour de bonnes raisons. Aussi le rappel de ce malencontreux ambassadeur était-il devenu l'objet de tous vos désirs. Mais, le malin, on dit qu'il va revenir!...

N'importe, si l'envoyé de Rome est assez faible et assez ignorant pour compromettre par de pareilles concessions les intérêts religieux et matériels du pays, vous appellerez l'ingénieux Ferdinand d'Autriche dont les vertus se distinguent par les caresses qu'il prodigue aux vaincus de l'Italie orientale. Vous réclamerez la protection de l'aimable Nicolas de Russie qui s'épuise en sacrifices pour le maintien du culte catholique en Pologne. Vous invoquerez les grâces de la vertueuse Isabelle d'Angleterre qui fait tout, par attachement à la religion catholique, pour la prospérité de la florissante Irlande. Vous irez même jusqu'à baiser la main du bon papa de Constantinople qui s'empressera de rétablir l'ordre et la moralité en Suisse, ainsi qu'il le faisait envers la Grèce, avant qu'elle soit parvenue à se séparer du céleste empire. Vous prierez ces bonnes gens de vous tendre un bon coup de main, *agitur enim de fide.* Mais avant que vous l'ayez obtenu permettez-nous d'adresser au ciel cette courte prière que nous vous appliquons : Grand Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!

Nous apprenons que le nombre des baigneurs s'augmente à Loëche. On en comptait 115 ces jours derniers.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

BERNE. — Il est arrivé près du Directoire deux délégués de Naples, M. le colonel Brunner, de Soleure, et un Napolitain.

— A la fin de la séance de lundi, à la Diète, on a donné lecture d'une lettre de M. Barmann, chargé d'affaires suisse à Paris, d'où il résulterait que M. Bastide, ministre des affaires étrangères à Paris, ignorait entièrement les démarches qui auraient été faites (si elles ont été faites), du chargé d'affaires français à Vienne pour offrir la médiation de la France dans les affaires d'Italie. On sait que des renseignemens à cet égard étaient parvenus à la Diète par M. d'Effinger, chargé d'affaires suisse à Vienne.

THURGOVIE — Le 27 juin, le grand conseil a discuté le projet de loi sur la suppression des couvens. Ce projet a été adopté à une forte majorité. Un seul couvent a été conservé, c'est celui des religieuses de Katharinenthal, qui ont formé un établissement où les filles pauvres reçoivent une bonne éducation. — Les députés a la Diète, MM. Kern et Græflein ont été confirmés.

TESSIN. — Dans sa séance du 27 juin, le grand conseil tessinois a voté les instructions pour la Diète ordinaire. Il a, entre autres, chargé la députation de voter une réduction des frais de guerre imposés aux cantons du *Sonderbund.* L'affaire des couvens n'était pas décidée. Il y a, à ce sujet, une note de Mgr. Luquet. Le vote du Tessin sur la nomination du chargé d'affaires à Vienne dépendra de la défense que produira ce fonctionnaire.

GENÈVE. — Le grand conseil a voté les instructions pour les

députés à la Diète de 1848, telles qu'elles ont été présentées par la commission. MM. James Fazy et Almeras ont été réélus presqu'à l'unanimité des membres présents.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Ce sont de l'aveu des insurgés, ce sont les feuilles dont le général Cavaignac a interdit l'apparition qui ont surtout provoqué l'insurrection qui a ensanglanté Paris. Le président de l'Assemblée nationale rendant compte d'un entretien qu'il a eu avec quatre parlementaires venus du faubourg Saint-Antoine pour traiter de la reddition de ce faubourg, a dit entre autres :

« Ce sont les gens ignorant les actes de l'assemblée et se résumant tous dans ce mot que vous vous rappellerez peut-être, quand il s'agira de faire pénétrer dans le peuple, non-seulement l'instruction, mais les moyens les plus simples de la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, se résumant, dis-je, dans ce mot ; « Nous ne connaissons rien..... Nous ne pouvons pas, nous, lire le *Moniteur*, le *National*, le *Siècle*, tous ces grands journaux sérieux ; nous ne pouvons nous les procurer ; nous ne connaissons que ces journaux qu'on nous vend un sou, que souvent même on nous donne.

» Ces journaux, Messieurs, leur disent ce que vous savez, et calomnient tous les jours l'Assemblée nationale.

» Je ne vous en dis pas davantage, cela suffit pour résumer une conversation de deux heures.

» Ces délégués apportaient une déclaration signée de plusieurs d'entre eux adressée au président de l'Assemblée nationale. »

Il doit nous suffire de rappeler une vérité bien connue, à savoir que la licence est la plus grande ennemie de la liberté ; les socialistes et les anarchistes français ont failli compromettre toutes les conquêtes des idées vraiment sociales, progressives et démocratiques. L'Allemagne et la Suisse auraient ressenti le contre-coup d'une réaction inévitable.

Un des organes les plus avancés de la République démocratique, la *Réforme*, a compris peut-être un peu tard, ces utiles vérités.

Les questions brusquement posées, dans toute leur gravité par la révolution de février, commencent à se dégager des nuages dont la surprise de presque tous, l'ignorance du plus grand nombre, la réflexion et l'erreur les avaient d'abord entourées.

D'instinct beaucoup on dit : La révolution doit être politique ou sociale, et ils avaient raison! Ils avaient raison, au point de vue de la spéculation philosophique, au point de vue même des conséquences logiques et pratiques à tirer dans un temps donné.

Ils avaient tort quand, faisant acception du temps ils voulaient immédiatement dégager l'inconnu, pratiquer l'incompris, réaliser l'idéal seulement entrevu.

Sans doute, dans les siècles passés, quelques hardis penseurs ont de loin en loin posé le problème; sans doute, ça et là de savantes recherches peuvent retrouver le germe fécond; sans doute, la Convention a proclamé le droit du travail, et depuis l'idée a grandi et plusieurs solutions ont été proposées par les philosophes qu'on décore du nom d'utopistes.

Mais combien peu la société était imbue de ces principes, combien peu elle avait accepté de ces idées quand la République est venue sans résistance, asseoir ces grands principes au faîte de l'édifice politique.

On peut donc avancer sans crainte d'être contredit, que si le temps d'un ordre politique rationnel était venu, le travail d'élaboration fait quant à lui ne l'était pas quant à l'idée sociale.

La République a trouvé la société régie par de certaines conditions, elle peut les modifier, mais non les changer. La concurrence de chacun contre tous et de tous contre chacun est un état de lutte dangereux, immoral, illogique; mais tant que la loi supérieure qui peut réunir en un seul faisceau les intérêts et les personnes aujourd'hui discordans, ne sera pas prouvée, on n'aura pas prouvé par l'expérience sa possibilité pratique. Le gouvernement nouveau doit étayer l'ancien édifice en l'élargissant dans la mesure du possible, mais en le maintenant sur ses bases fondamentales.

Triste rôle pour une révolution, me diront les impatiens, avortement s'écrieront les hommes spéculatifs !

Ni triste rôle, ni avortement si les pouvoirs nouveaux comprendront qu'ils sont un pont jeté entre ce qui était et ce qui doit être; si d'une main ils soutiennent le vieux monument qui s'écroule, si de l'autre ils édifient celui qui doit abriter les générations qui s'élèvent.

Non, non, la tâche du gouvernement républicain comprise ainsi n'est ni étroite, ni indigne de la situation qui lui est faite.

Lorsque néanmoins l'inévitable avènement de la République eût lieu, les coups les plus funestes qui lui furent portés le furent par les socialistes qui engagèrent le gouvernement provisoire dans des mesures toutes empruntées à leurs funestes systèmes et qui, bien loin d'amener une amélioration immédiate du sort des travailleurs, les replaçaient plus avant sous le joug. Ainsi le monopole exclusif de la circulation donné à la banque de France rendait à l'aristocratie financière qui la dirige toute la force que les événemens semblaient lui ôter. Le travail devait être tari, dès le moment où on mettait de plus en plus le crédit et la circulation à la merci de ceux qui devaient être intimidés par les événemens.

Ceci n'est qu'un exemple, mais il suffit pour montrer dans quelles idées fausses et contradictoires, toujours contraires à la véritable liberté, on se trouve entraîné par le socialisme. De fausses mesures en fausses mesures, on est arrivé à fournir des prétextes, et ceux qui avaient de longue main préparé le socialisme pour combattre moralement la République, lui ont mis enfin les armes à la main.

Malgré tout ce qu'il y a de profondément affligeant dans ce triste combat, où tant d'hommes de cœur ont succombé, il a eu au moins un résultat efficace. On a pu reconnaître en chair et en os cette incroyable association de toutes les haines contre la République avec les hommes égarés du socialisme. L'affiliation jésuite avec les doctrinaires socialistes a été démontrée matériellement. Le cadavre du noble légitimiste s'est trouvé collé à celui du prolétaire : ceci dit tout, explique tout.

A présent que la question reste simple, comme il paraît qu'elle restera, que la France sache qu'elle a vaincu les ennemis de la République et non la République elle-même; qu'elle ne soit pas réactionnaire, et qu'à l'instant où elle vient d'abattre l'absolutisme socialiste confédéré avec tous les autres absolutismes, elle se contente tout simplement de la liberté et ne retourne pas au monopole bourgeois. Le malheur du temps c'est la contrainte; la civilisation actuelle a besoin de liberté pour se développer, de liberté économique comme de liberté politique, c'est là où est l'ordre, le repos, le travail et la prospérité progressive.

— On vient d'acquérir la certitude que récemment trois millions de ducats on été exportés en numéraire de l'Autriche pour être adressés au prince de Metternich à Londres. L'or répandu à Paris venant d'Angleterre commencerait à s'expliquer.

— Un factionnaire appartenant à un poste de garde nationale du 2e arrondissement vit passer devant lui un cabriolet dans lequel étaient deux hommes qui attirèrent son attention. Il suivit le cabriolet du regard et remarqua que les ressorts par leur affaissement extraordinaire, supportaient un poids plus lourd que ne pouvait être celui des voyageurs. Il s'élance et crie d'arrêter, le conducteur refuse, mais voyant l'attitude résolue du fonctionnaire, auquel des camarades venaient de porter secours, il se décide à arrêter. « Descendez, dit-on à ces hommes, et voyons qui vous êtes. » Les voyageurs descendent en effet, mais ils semblent affecter de ne pouvoir parler français, et ils paraissent faire entendre qu'ils sont polonais. Un garde national originaire de la Pologne les interroge en langue polonaise; ils ne répondent pas. Un autre leur parle anglais, allemand; silence obstiné. On fouille les voyageurs et l'on trouve sur eux une grande quantité de pièces d'or russes. Ils étaient de plus armés de pistolets. On fait des recherches dans le cabriolet, il était rempli de cartouches à balles. Ces individus furent conduits au bureau du commissaire de police.

— On compte déjà à Paris plus de 50,000 gardes nationaux venus des provinces. Le département de Seine-et-Marne a envoyé 10,000 hommes à lui seul. On croit que sous peu de jours leur nombre dépassera 80,000 pour la grande revue qui doit avoir lieu au Champ-de-Mars.

— Dimanche soir dix ou onze femmes qui vendaient de l'eau-de-vie aux militaires stationnés sur la place de l'hôtel de ville, ont été immédiatement passées par les armes ; quelques militaires ont succombé.

— A la suite de la soumission du faubourg Saint-Antoine, deux ou trois mille insurgés se sont jetés dans les campagnes environnantes. Un certain nombre d'entre eux se sont réfugiés dans les bois de Vincennes, où ils sont traqués par la cavalerie.

— Une commission d'enquête de quinze membres a été formée au sein de l'Assemblée nationale, nantis de tous les pouvoirs pour suivre une instruction complète et remonter à la source des événemens qui ont troublé la tranquillité de Paris depuis le 15 mai.

— Quelques détails nous sont parvenus sur l'assasinat du général Bréa. Ce général s'était avancé avec son aide-de-camp tout près de la barricade pour faire entendre aux insurgés des paroles de conciliation. Il était sur son cheval. « Avancez encore lui crièrent les hommes de la barricade. Descendez de votre cheval nous ne vous entendons pas. » Sans hésiter le général descend de son cheval et s'avance. Aussitôt ces hommes se jettent sur lui et sur son aide-de-camp, les entraînent de l'autre côté de la barricade et une fois là, déclarèrent au général Bréa qu'ils vont le fusiller lui et l'officier qui l'accompagne, s'il ne

donne l'ordre à ses troupes de livrer immédiatement leurs armes et leurs munitions. Sur le refus énergique du général on lui donna une heure pour réfléchir. Au bout d'une heure les insurgés revinrent et leur nouvelle sommation n'ayant pas produit d'effet, ces furieux eurent l'incroyable barbarie d'exécuter leur menace et de fusiller le général et son aide-de-camp; ils lancerent ensuite les cadavres par dessus les barricades.

— P. -S. Une lettre particulière de Paris, annonce que la garde nationale de Paris et de Rouen, a demandé à l'assemblée nationale la mise en jugement du ministére déchu, soupçonné de connivence avec l'émeute. Il paraît que MM. de Lamartine et Ledru-Rollin se sont réfugiés en Belgique.

— On a arrêté et conduit à la chambre un individu porteur de 4,000 fr. en or; il avait aussi sur lui des bulletins imprimés, contenant ces mots : *Demandez Henri V.*

— A deux pas du cadavre du sieur Laroque, rédacteur du *Père Duchêne*, déposé à la mairie du 2me arrondissement, on voyait aujourd'hui une pompe, saisie dans les barricades de la barrière Rochechouart. Le réservoir de cette pompe était plein d'huile de vitriol que les insurgés jetaient au visage des défenseurs de l'ordre. A côté de cette pompe se trouvaient quinze grandes bouteilles de fer-blanc contenant de l'essence de térébentine, destinée à incendier les maisons.

ITALIE. — Nous avons sous les yeux deux bulletins du théâtre de la guerre, en date du 28 et du 29 juin. Le premier rend compte des fréquentes attaques dirigées contre le fort Malghera, près Vénise. Les Autrichiens construisent dans le voisinage de ce fort des ouvrages destinés à l'attaque, en sorte qu'il est certain que leur but est maintenant de s'emparer de Venise. Nous craignons de recevoir dans peu de jours la triste nouvelle de la capitulation de cette place importante.

Dans la nuit du 25 au 26 juin, des chasseurs autrichiens ont tenté de surprendre les volontaires du bataillon Manara qui gardent le pont au *Caffaro*. Ceux-ci ont repoussé les Autrichiens jusqu'au-delà de *Ladrone*, après une vive fusillade. Le quartier-général du corps d'observation du Tyrol est à Anfo.

Pas la moindre nouvelle, dit le bulletin de Milan, de l'armée italienne qui campe près de Verone.

Le bulletin du 29 contient des nouvelles importantes; un nouveau fait d'armes a eu lieu non loin des frontières des Grisons, au sommet du *Stelvio*. Voici le texte du bulletin:

Le 28, à 3 heures du matin, trois colonnes composées de chasseurs tyrolliens, de troupe de ligne du régiment Reissinger et d'une bande nombreuse de volontaires, en tout environ deux mille hommes, munis de deux pièces de canon, ont vigoureusement attaqué ces hauteurs. Nos courageux volontaires, au nombre de 450, avec quatre pièces de canon, mirent l'ennemi en fuite, après 8 heures de combat.

Les Autrichiens ont essuyés des pertes considérables; notre artillerie a été supérieurement dirigée par les jeunes artilleurs lombards; aucun des nôtres n'a été blessé. Le rapport concernant ce beau fait d'armes dit en terminant qu'il est impossible de signaler ceux qui se sont le plus distingués; tous ont rivalisés en courage et en valeur.

— Le général *Allemandi*, proposé comme député à la Chambre séant à Turin, a adressé à ses amis la lettre suivante:

Chers citoyens,

Pendant que je combattais en Lombardie pour l'indépendance italienne, j'ai appris par les journaux, que quelques-uns d'entre vous avaient pensé que je pourrai prendre rang parmi les défenseurs des droits du peuple, en me proposant aux élections pour être nommé député.

Je vous en remercie. Quoique inexpérimenté aux luttes parlementaires, je ne faillirais pas plus à la cause du peuple à la Chambre, que je n'ai failli devant l'ennemi.

Vous avez bien fait de livrer mon nom aux chances du scrutin, comme je me suis livré aux hasards des combats.

Quelque soit l'issue de la lutte, je considère votre démarche comme la plus belle récompense pour un soldat vétéran de la liberté. Si je suis nommé, je serai avec ceux qui combattent les aveugles opposans du progrès et de la liberté; sinon, mes traditions de famille et mes efforts constans pour la cause populaire, seront un lien qui m'unira toujours à ceux qui auront voulu nommer un partisan de l'unité et de l'indépendance italienne.

Milan, le 25 juin 1848.

Le général ALLEMANDI.

— Le maréchal Welden s'est fait précéder à Trévise par l'ordre du jour draconien que voici: Sera traduit devant un conseil de guerre et fusillé dans 24 heures celui chez qui on aurait trouvé une arme quelconque de feu ou de taille, ou le propriétaire de la maison qui aurait aidé à cacher de ces armes, ou celui qui se mettrait en relation avec l'ennemi, par écrit ou par signaux ou qui manifesterait des tendances révolutionnaires par des discours, des emblêmes ou n'importe comment.

Mes troupes, ajoute cet ordre du jour, *doivent être accueillies avec des manifestations de bon vouloir de la part des habitans.* En effet, le *Messager du Tyrol* annonce que la réception a été brillante et que la ville a été illuminée. — On a vu pourquoi.

— Les journaux italiens publient la note suivante, remise disent-ils, par le ministre de la République française au gouvernement napolitain :

1° Considérant que les capitulations militaires, dans l'état présent de la politique européenne, sont des obstacles à la liberté, et la Diète suisse ayant fait une déclaration conforme à ce principe, en conséquence les troupes suisses seront renvoyées du territoire des Deux-Siciles; le cas contraire serait considéré comme invasion étrangère et donnerait à la France le droit d'intervention.

2° Les dommages soufferts par les citoyens français lors des événemens du 15 mai, seront complétement réparés.

3° La constitution du royaume de Naples ayant été reconnue par les puissances de l'Europe, sera placée sous la protection de la France, avec toutes les modifications que réclameront les temps et les peuples.

4° Comme la France est intervenue en Portugal lors de la guerre civile, de même elle interviendra à Naples si la guerre civile n'est pas terminée de suite par une conciliation entre le peuple et le prince.

— Une lettre de Peschiera annonce que le gros de l'armée se porte sur Vérone pour tenter un coup décisif. On dit que les 12 mille hommes qui ont vaillamment combattu à Vicence viennent en garnison à Alexandrie afin de remplacer 10 Piémontais aguerris qui vont au camp.

— On écrit de Rivoli que les troupes sardes ont occupé Cerano, sur la rive droite de l'Adige, lequel au moyen de ses retranchemens, ferme la route de Roveredo à Vérone.

ALLEMAGNE. — La grande question de l'institution du pouvoir central est résolue. Il a été décidé qu'il y aura un vicaire de l'empire *(Reichsvewalter)* et qu'il sera élu par l'Assemblée nationale. Le vicaire de l'empire exercera son pouvoir par des ministres nommés par lui et responsables vis-à-vis de l'Assemblée; ces ordonnances seront contresignées. On rendra une loi spéciale sur la responsabilité des ministres. Du moment que le pouvoir central provisoire sera établi, la Diète germanique cessera d'exister. Dès que l'œuvre de la Constitution allemande sera achevée et mise en exécution, le pouvoir central provisoire cessera ses fonctions. — L'ensemble de ces motions a été adopté par 450 voix contre 100. L'extrême gauche a déclaré au protocole qu'attendu la non-responsabilité du vicaire de l'empire, elle ne regardait pas la crise révolutionnaire comme écartée.

DERNIÈRES NOUVELLES.

BERNE. — Hier les députations à la nouvelle Diète se sont rendues suivant l'usage à l'hôtel du gouvernement (le *Stift*) pour complimenter le président de l'Assemblée. Les membres du corps diplomatique n'ont pas fait défaut à cette cérémonie. La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, la Belgique, Naples même, par la délégation qui nous est récemment arrivée, y étaient représentées. N'allons pas oublier l'Autriche, qui nous a envoyé un grand et beau jeune homme — emblême sans doute de sa renaissance — pour la représenter et pour excuser M. *de Kaisersfeld*, *indisposé*. N'oublions pas non plus la Russie, ni la Prusse, qui brillaient, comme on dit, par leur absence.

FRANCE. — On calcule qu'il y avait le 25 juin 4,000 insurgés au Panthéon, 6,000 à l'Hôtel-de-Ville, 20,000 au faubourg St.-Antoine; en tout environ 45 à 50,000 hommes. Beaucoup de leurs compagnies étaient commandées par des individus portant le costume d'officiers de la garde nationale.

Toutes ces bandes agissaient avec un ensemble étonnant; l'entente de leurs mouvemens, la construction de leurs barricades, l'ordre et la combinaison de leurs mesures stratégiques frappent de surprise les militaires les plus expérimentés. Avec une telle direction, avec les immenses ressources qu'ils possédaient en munitions de toutes sortes, on comprend qu'ils se soient crus sûrs de la victoire, et l'on ne conçoit que trop quels combats acharnés il a fallu soutenir pour les vaincre.

Les citoyens qui ont déposé des papiers à l'appui de leur demande en naturalisation, sont invités à faire retirer ces papiers à la chancellerie de l'Etat, et ceux qui ont été admis à la faveur de la naturalisation, à régler au dépôt des finances le droit de sceau et la finance à laquelle ils ont été posés.

Sion, 1 juillet 1848. *La chancellerie du conseil d'Etat.*

SION. IMPRIMERIE DE CALPINI-ALBERTAZZI.